

semences d'avoine et j'ai fait bloquer le chèque, pensant qu'il était tombé entre les mains de quelqu'un d'autre; mais il l'a bel et bien reçu, 26 jours après que je l'ai mis à la poste, ce qui prouve sans doute que quelqu'un ne fait pas bien son travail.

Les personnes qui utiliseront notre système postal s'attendent à un bon service. Si ce n'est pas le cas, elles cesseront de l'utiliser. Si elles cessent de l'utiliser, les frais augmenteront. La manière la plus simple d'avoir un service postal moins coûteux est d'assurer un meilleur service. J'attire l'attention du ministre des Postes (M. Ouellet) sur ces points au nom des gens que je représente ainsi que pour aider d'autres personnes qui m'ont soumis leurs plaintes parce qu'elles ne peuvent pas communiquer avec le ministre des Postes, si ce n'est par écrit. La livraison étant incertaine, même sa lettre d'explication peut très bien ne pas arriver à destination avant 10 jours ou plus.

Sans vouloir faire d'autres remarques, je demande que l'on remédie à la situation. L'adoption d'un nouveau matériel et d'un système de code postal ne satisfait plus les gens qui paient pour le service postal, c'est-à-dire les contribuables canadiens.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'avais demandé à l'honorable député de donner quelques détails sur les plaintes qu'il voulait formuler. Je le remercie de l'avoir fait. Je veux l'assurer que s'il existe un problème particulier à Red Deer, nous allons nous employer immédiatement à le corriger.

Je voudrais cependant lui faire remarquer qu'il est un peu injuste de vouloir juger le service postal dans son ensemble, si l'on ne s'arrête qu'à quelques cas isolés. Il est vrai qu'il peut probablement arriver que des Canadiens reçoivent à l'occasion leur courrier en retard. Mais sur 100 lettres qu'ils reçoivent, s'il y en a une ou deux qui sont en retard, cela ne veut pas dire pour autant que le service postal est mauvais. Cela veut dire que deux fois sur cent, le service postal est en retard.

[Traduction]

M. Towers: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le député ne peut pas invoquer le Règlement au cours du débat d'ajournement.

[Français]

M. Ouellet: Je poursuis donc en disant que le ministère des Postes reconnaît sans doute que certaines difficultés

Motion d'ajournement

entraînent parfois des retards dans le service postal. En fait, il y a quatre genres de difficultés auxquelles nous nous heurtons continuellement, et qui font que notre courrier n'arrive pas aussi rapidement à destination que nous le souhaiterions.

Premièrement, la question du transport est pour nous de prime importance, et nous dépendons largement du service aérien. Il est certain que la mauvaise température et les retards des avions influencent beaucoup l'exactitude de notre service.

Deuxièmement, le volume du courrier varie d'une journée à l'autre, et une augmentation anormale de ce volume taxera nécessairement la procédé de tri et de manutention.

Troisièmement, nous avons identifié 31 opérations de manutention comme présentant un danger d'erreurs ou de retard, depuis la levée du courrier jusqu'à sa livraison, et de tels contretemps—je le reconnais—se produisent.

Quatrièmement, nos installations postales sont malheureusement désuètes dans plusieurs villes du pays, ce qui rend la tâche assez difficile à nos employés.

Mais ce qui est important, monsieur l'Orateur, c'est de dire que nous faisons des efforts extrêmement sérieux pour corriger la situation, pour l'améliorer.

Je peux assurer l'honorable député, en terminant, que notre programme de la poste garantie remporte un véritable succès. J'ai en main les chiffres pour la semaine se terminant le 25 mai, et le rendement, dans sa province, l'Alberta, par exemple, est assez exceptionnel. Notre service, après vérification, nous a permis de constater qu'à Calgary, notre poste garantie a eu un degré d'efficacité de 98 p. 100 au niveau national, c'est-à-dire en ce qui a trait au courrier destiné à tout le pays, et un degré d'efficacité de 99 p. 100 en ce qui a trait au courrier régional, c'est-à-dire destiné à l'Alberta, et de 89 p. 100, en ce qui a trait au courrier local.

Je reconnais avec l'honorable député qu'il peut exister un problème dans la région de Red Deer et de Calgary. Nous essaierons d'améliorer la situation.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que, dans l'ensemble, notre courrier garanti a un degré d'efficacité de plus de 95 p. 100. Quand on manutentionne plus de 5 milliards de pièces de courrier par année, on peut dire que, dans l'ensemble, le service postal est très efficace au Canada.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 22.)